



Le Journal du RAM Ile de Ré

#9
Septembre
Octobre
2019

ÉDITO

Une page se tourne...

LA VIE DU RAM

Vers de nouvelles aventures

PÉDAGOGIE

La période d'adaptation
chez une assistante
maternelle

LÉGISLATION

Vous souhaitez que votre
enfant soit accueilli par une
assistante maternelle ?

COORDONNÉES ET ADRESSES UTILES



ÉDITO

Une page se tourne...

Ding, Dong ! C'est la rentrée !

À 3 ans ou presque, ils sont nombreux ces tout-petits à franchir le portail de l'école. C'est une grande étape ! Parents et enfants disent « au revoir » à leur assistante maternelle ou à l'équipe du Multiaccueil.

Les liens ont été forts avec ces adultes référents, mais il faut se séparer pour expérimenter les rencontres et les nouvelles règles de l'école.

Et puis, la vie reprend son cours... Les professionnelles accueillent en structure ou à domicile, de nouveaux enfants, d'autres bébés.

Septembre est souvent une période d'adaptation. Prenons le temps ! Permettons aux professionnelles, aux familles et aux enfants de se découvrir, de créer leur relation de confiance. La communication et l'observation établies, favoriseront un accueil serein.

Ding, Dong ! C'est le départ !

Une page se tourne aussi pour le RAM de la CDC. Sa responsable Carine Kuehm, part vers de nouveaux horizons. Dans l'attente de son remplacement, n'hésitez pas à vous faire accompagner par les organismes compétents dont vous trouverez les coordonnées à la fin de ce journal.

Une page se tourne et laisse place à d'autres beaux jours heureux...

LA VIE AU RAM

Vers de nouvelles aventures !

Exception à la règle, je prends la parole pour vous faire écho des assistantes maternelles de l'île de Ré. Voici presque 4 ans, je prenais la responsabilité du Relais d'Assistants Maternelles. Lorsque vous lirez ces quelques lignes, je serai partie vers un autre RAM du « continent », comme vous le dites parfois.

Je pars avec la confirmation que l'accueil chez une assistante maternelle est un mode de garde de qualité, une réponse individuelle aux besoins des familles et au rythme des enfants. Le bien-être, l'éveil et la socialisation des enfants est au cœur des préoccupations des assistantes maternelles qui se professionnalisent de plus en plus. Ce peut être un choix des parents de se tourner vers ce mode de garde, où l'enfant va établir un lien fort avec sa « nounou » qui va le porter, le rassurer, faire partie de la première période de sa vie que l'on sait si importante.

Je crois aussi au soutien du RAM pour accompagner les parents et les professionnelles à travers des ateliers d'éveil, des soirées à thèmes, des projets et des échanges d'idées ou d'informations. Une autre responsable prendra la suite, avec je le sais, sa propre sensibilité, son savoir et ses expériences pour continuer de grandir ensemble.

Carine KUEHM

La période d'adaptation chez une assistante maternelle



La période d'adaptation sert avant tout à créer des liens entre l'assistante maternelle, les enfants et les parents, ainsi qu'à établir une relation de confiance.

Adaptation pour l'enfant

Il doit s'habituer peu à peu à son nouvel environnement : le domicile de l'assistante maternelle, les bruits, les odeurs, les personnes... Mais également à une nouvelle façon d'être porté, câliné, couché, etc. Autant de changements qu'il faut lui laisser le temps d'appréhender.

Pour l'assistante maternelle

Elle doit faire connaissance avec l'enfant, échanger sur ses habitudes avec papa et maman, prendre le temps d'observer la manière dont il se comporte et la façon dont il s'habitue à tous ces changements.

Pour les parents

Eux aussi ont besoin de cette période d'adaptation pour « accepter » de confier leur enfant à une assistante maternelle qu'ils connaissent peu. Voir leur enfant s'adapter à ce nouvel environnement, s'attacher à son assistante maternelle et créer des relations avec les autres enfants.

Combien de temps dure une période d'adaptation idéale ?

Il n'y a pas de règles, il faut s'adapter aux besoins de chacun. Mais la plupart du temps, un planning d'une à deux semaines peut suffire à ce que chacun se sente en confiance. C'est en observant l'enfant et en prenant en compte son comportement que l'on ajustera la durée d'adaptation.

Le premier jour, l'enfant vient avec papa ou maman pendant 1 heure. Parents et assistante maternelle peuvent profiter de ce moment pour reparler de toutes les habitudes de l'enfant : sommeil, repas, tétine, doudou, etc. Des échanges peuvent aussi se poursuivre sur des sujets encore non abordés liés à l'aspect matériel ou administratif. Le contrat de travail démarre en effet dès la période d'adaptation.

Le deuxième jour sera la première séparation avec papa ou maman. Les parents peuvent prendre le temps de reparler avec l'assistante maternelle, pour permettre à l'enfant de se réapproprier son nouvel environnement. Le parent confie son enfant pendant une courte durée (30 mn à 1 heure). Avant de partir, il explique la situation à son enfant. Pas question de s'éclipser en cachette !

Sinon, lorsqu'il s'apercevra de l'absence de son papa ou de sa maman, ce peut être difficile à surmonter. Après cette courte séparation, chacun se retrouvera et sera rassuré : papa et maman parce que tout s'est bien passé et l'enfant parce qu'il fera l'expérience que papa ou maman reviennent toujours. S'il y a eu quelques pleurs, rien de grave. C'est le tout début de l'adaptation.

Les jours suivants : le temps d'accueil augmente petit à petit. L'enfant découvre et s'adapte progressivement aux différents moments : une matinée de jeux et d'éveil avec les copains, le repas, la sieste... De quelques heures, l'enfant reste une matinée, puis une petite journée pour aboutir à ses horaires habituels.

Cette progression permettra à l'assistante maternelle d'affiner ses observations et de s'adapter. Pour papa ou maman, ce sera l'occasion de profiter de ce temps libre sans culpabiliser puisque tout se passe bien.

Les temps de transmission

À l'arrivée de l'enfant, chaque jour, il est important que papa ou maman transmette les informations nécessaires à la prise en charge (sommeil, repas...) sans que cela ne dure trop longtemps au risque que la séparation soit ensuite plus difficile.

À la fin de la journée, la petite famille se retrouve. C'est au tour de l'assistante maternelle de transmettre les moments passés : repas, sommeil, changes, mais aussi les rires et les jeux.

À la fin de cette adaptation, tout le monde sera prêt à poursuivre cette belle aventure.

Pour en savoir plus, consultez le site internet :

<https://devenirassmat.com/periode-dadaptation-ideale/>

LEGISLATION

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli par une assistante maternelle ? Voici quelques points clés :



1 Définissez votre besoin d'après vos horaires, vos congés et votre situation.

2 Réfléchissez aux critères qui, selon vous, correspondent à l'assistante maternelle idéale.

3 Contactez le Service Petite Enfance de la CDC de l'île de Ré ou rendez-vous sur le site mon-enfant.fr (CAF). Une liste d'assistantes maternelles vous sera communiquée.

4 Prenez rendez-vous avec plusieurs assistantes maternelles. Vos besoins et vos critères éducatifs orienteront votre choix, en prenant aussi en compte les disponibilités de l'assistante maternelle.

5 Une fois votre décision prise, faites une demande de prestation Cmg (Complément de libre choix de Mode de Garde) auprès de la CAF.

6 Dès la période d'adaptation, un contrat de travail en CDI devra être signé. Ce contrat fixe notamment :

- Le montant de la mensualisation (en fonction du nombre de semaines d'accueil et des horaires définis) ;
- Les modalités de congés.

Dans l'attente de la réouverture du RAM, selon votre demande d'information, vous pouvez solliciter la CAF par le service nommé PAJEMPLOI et également la DIRECCTE (Direction du Travail).

LES AIDES FINANCIÈRES

Pajemploi +, un service « tout en un » mis en place par la CAF et la MSA

Jusqu'alors...

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) est une aide financière attribuée aux parents employeurs d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile, qui compense le coût de la garde d'un enfant. Il est versé aux parents par la CAF ou la MSA et comprend :

- Une prise en charge partielle du salaire net (versée au parent employeur) appelée CMG rémunération ;
- Une prise en charge (totale ou partielle) des cotisations sociales (versée au centre national Pajemploi) appelée CMG cotisations.

Depuis mai 2019 :

La mise en œuvre du Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) a été simplifiée grâce à un service « Tout en un ». Son objectif ? Simplifier les démarches des parents employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) garde d'enfants à domicile, et mieux sécuriser le paiement du salaire des assistant(e)s maternel(le)s et gardes d'enfants à domicile. Les parents employeurs ont la possibilité de déléguer au Centre Pajemploi, le versement de la rémunération de leur employé.

Plus concrètement, le Centre Pajemploi prélève sur le compte bancaire de l'employeur les sommes dues et se chargera de reverser le salaire correspondant à l'assistant(e) maternel(le) (Cmg + partie restante à la charge du parent). Pour cela, l'assistant(e) maternel(le) employé(e) et le parent employeur devront donner leur accord.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : Pajemploi+



COORDONNÉES ET ADRESSES UTILES

Dans l'attente de la réouverture du RAM

- ★ **Vous recherchez une assistante maternelle :**
CDC Ile de Ré - Service Petite Enfance
Adeline Bernard, Directrice du Service Petite Enfance
05.46.09.79.18
Vous pouvez prendre un rendez-vous au Point Info sur le site www.mon-enfant.fr
- ★ **Vous avez une question relative à votre contrat de travail :**
La DIRECCTE Aquitaine (Directions régionales de l'économie, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi)
Par téléphone : 0 806 00 01 26
Par mail : poitou-ut17.renseignement-droit-du-travail@direccte.gouv.fr
- ★ **Vous avez une question relative à la prestation CMG :**
Service de Pajemploi de la CAF
Par téléphone : 0 820 00 72 53
Par mail : Vous êtes invité à consulter la rubrique « Foire aux questions » avant d'envoyer un courriel.
Si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question, envoyez un courriel, en cliquant sur « Autres questions ».
- ★ **Vous avez une question relative à l'agrément Assistant(e) Maternel(le) :**
Service de la PMI
Madame Bénédicte GLADE
05.17.83.42.44



*Merci à vous !
Carine*



LE RAM DE L'ILE DE RÉ
ram@cc-iledere.fr

Retrouvez-nous sur
www.cdciledere.fr



Publication de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré
Directeur de la publication : Lionel Quillet
Comité de rédaction : Service Petite enfance CdC Ile de Ré
Crédits photos : doctissimo.fr, magicmaman.com, CdC Ile de Ré, Yann Werdefroy.
Conception, réalisation, mise en page : Service Communication CdC Ile de Ré
ISSN 2606-4243

Le Journal du RAM - Ile de Ré - #9 Sept - Oct 2019

